



Saison 2025-2026

PROCES-VERBAL COMITE DIRECTEUR PV N°114 CD/11

Réunion du	23 MARS 2026
Présidence :	M. THIBERT Jérôme
Présents :	Mme LEGRAND K - SIMOES S - MM. CADOUOT A - DA SILVA S - JOLY B - PERROT JF. En distanciel : MM. LAURENT C - FOURNIER V - COLEY X - POUX BERTHE S - WASSON F.
Excusés :	Mme DEMONCAY M (donne pouvoir à Thierry THIOURT) - URBANIAK N (donne pouvoir à DA SILVA S) - MM. PACOTTE C (donne pouvoir à WASSON F) - GUVENATAM (donne pouvoir à THIBERT J) - ORTA C
Assiste :	Mme CHAPON A - MM. BRUYAS C - LOPES C (en partie).

Début de séance à 18h30.

Approbation des Procès-Verbaux :

PV N° 68 CD N° 7 du 15 décembre 2025. Aucune remarque n'étant formulées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PV N° 69 Bureau N° 7 du 6 janvier 2026. Aucune remarque n'étant formulées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PV N° 84 Bureau N° 9 du 26 janvier 2026. Aucune remarque n'étant formulées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PV N° 96 Bureau N° 10 du 23 février 2026. Aucune remarque n'étant formulées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

FORMATION GRATUITE PSC :

Retour sur la formation du 28 février :

10 participants inscrits, tous présents

Une date sera proposée les samedis 11 et 25 avril 2026
Les places sont limitées et attribuées par ordre d'arrivée.

RETOUR SUR AVANCES DES PHOTOCOPIEURS ET ECRAN CONNECTE :

NOVATEC a bien accusé réception des trois courriers recommandés transmis par Maitre MOREL. Un avocat a été saisi Maitre Milinkiewicz du Barreau de MONTBELIARD pour la société NOVATEC. Il semble prêt à discuter.
Un rendez-vous à l'étude a eu lieu le lundi 16 mars matin.



POINT SUR LES LICENCES :

Le Président présente le nombre de licenciés au 19 mars 2026, qui s'élève à 16 224, soit une diminution de 200 licenciés par rapport au 19 mars 2025, correspondant à une baisse de 1,10 %. Cette même tendance à la baisse, parfois plus marquée, est constatée dans l'ensemble des districts de la Ligue.

RETOUR SUR LA REUNION DES COMMISSIONS DU SAMEDI 24 JANVIER 2026 EN LIGUE :

Présentation d'un résumé de l'interprétation des « ententes » telle qu'elle a été présentée par la Ligue lors de la réunion des commissions du samedi 24 janvier.

Désormais, l'entente est considérée comme le pendant du groupement. Elle devient synonyme de club et non plus d'équipe.

Concrètement, cela signifie qu'un club qui crée une entente dans une catégorie et qui souhaite en créer une autre dans une catégorie différente devra obligatoirement la constituer avec le ou les mêmes clubs que pour la première entente.

Cette obligation n'est toutefois pas écrite noir sur blanc dans les règlements ; elle semblerait être implicite selon l'interprétation donnée.

Concernant les obligations, la règle impose de prendre le nombre d'équipes exigées, augmenté d'une équipe(+1).

Exemple : pour une obligation de 3 équipes, dont 2 en U11, il est nécessaire d'aligner au minimum 4 équipes.

Auparavant, un club pouvait être en règle en ayant, par exemple, une entente en U18 avec un club, une entente en U15 avec un autre club, ainsi qu'une équipe U13 et une équipe U11 sous son propre nom.

Si un club crée une entente en U18, il devra être en entente pour les trois autres équipes également, et ce avec le même club partenaire.

En conclusion :

Cette nouvelle interprétation entraîne une perte totale de la souplesse qui existait jusqu'à présent dans le fonctionnement des ententes. À chacun d'en juger. Pour notre part, il sera proposé lors du prochain comité directeur, une délibération visant à continuer à appliquer les ententes telles qu'elles étaient pratiquées jusqu'à ce jour.

Le présent document se veut donc un résumé et un retour fidèle de cette réunion.

Le comité directeur valide cette proposition à la majorité.

LICENCES POUR LES MINEURS EN SITUATION D'ISOLEMENT :

En raison d'une directive de la FIFA, les licences pour les mineurs en situation d'isolement sur le territoire français ne pouvaient être, jusqu'à présent, délivrées et cela depuis le début de la saison sportive 2025-2026.

Néanmoins, ces mineurs bénéficiant du dispositif national de protection de l'enfance, et afin de leur garantir l'accès à une pratique sportive, la FFF a récemment demandé aux Ligues régionales de procéder à l'enregistrement de ces licences.

Pour rappel, ils ne peuvent être enregistrés qu'auprès d'un club exclusivement amateur et ils ne pourront évoluer qu'au niveau régional sans possibilité de rejoindre un club à statut professionnel.

Le Service Licences de la Ligue reste entièrement à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.



FAFA TRANSPORT SAISON 2026-2027 :

La Fédération Française de Football (FFF) informe que, dans le cadre du dispositif Fafa Transport destiné à soutenir l'achat de véhicules par les clubs amateurs, les Districts et les Liges, une modification entrera en vigueur pour la saison 2026-2027.

Depuis plusieurs saisons, une dérogation exceptionnelle permettait d'acheter des véhicules de toutes marques, en raison des difficultés de production et de livraison rencontrées par Volkswagen pendant la crise du COVID-19.

Cependant, à partir du 1er juillet 2026, Volkswagen, partenaire majeur de la FFF depuis 2014, redeviendra le constructeur exclusif du dispositif. Les bénéficiaires du Fafa Transport devront donc acheter uniquement des véhicules Volkswagen auprès de concessionnaires agréés pour obtenir l'aide.

ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 20 JUIN 2026 :

Après avoir pris contact avec plusieurs clubs — Somberton, Pouilly-en-Auxois, UFCO et EF Village. En effet, aucune salle n'est disponible sur la commune de Somberton à cette période. Nous avons également pris contact avec les clubs de Pouilly-en-Auxois, UFCO, EF Village afin d'envisager une solution alternative, mais ceux-ci ne peuvent pas nous accueillir en raison des indisponibilités des salles.

Nous poursuivons actuellement nos recherches pour trouver un nouveau lieu (une possibilité est à l'étude avec le club du DUC ou au stage Gaston Gérard). Une communication ultérieure sera adressée aux clubs afin de préciser le lieu définitif de cette Assemblée Générale.

SPORTIF

RASSEMBLEMENT DES EDUCATEURS – REUNION DE TRAVAIL ET D'ECHANGES/ 3 AVRIL ASTRAGALE :

Une journée regroupant les responsables techniques/jeunes/école de foot et éducateurs des clubs afin de faire un bilan sur la saison en cours mais surtout de se projeter sur la suivante en échangeant et coconstruisant sur différents sujets.

Sébastien IMBERT, DTR participera à cette journée.

La journée de travail, de partage et d'échanges se déroulera le vendredi 03 avril 2026 de 8h30 à 15h à l'ASTRAGALE (15 Rue Ernest CHAMPEAUX) à DIJON.

Cette journée est organisée en collaboration avec l'AEF 21.

LES ETATS GENERAUX DU FOOTBALL FEMININ :

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football lance les États Généraux du Foot Féminin, un projet pour le développement du foot féminin sur le territoire.

Questionnaire à remplir selon votre profil

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir le **questionnaire qui correspond à votre profil** : joueuses, éducateurs, dirigeants de clubs, arbitres, parents, bénévoles membres de commission, élus territoriaux, partenaires institutionnels. Vous pouvez remplir plusieurs questionnaires si vous correspondez à plusieurs catégories.

Lien : [La Ligue lance les Etats Généraux du Foot Féminin – LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ](#)



Les 3 étapes des États Généraux du Football Féminin

Ce grand projet de développement du football féminin sur le territoire se déroule en trois étapes :

- Une **phase d'enquête**...
 - Massive et participative : joueuses, éducateurs, arbitres, dirigeants de club, parents, membres de commission, élus territoriaux, partenaires institutionnels, tous vos avis comptent !
 - Novatrice, ambitieuse et engagée : développer la pratique du football féminin en prenant en compte les spécificités du territoire, les aspirations du public (sport, santé, bien-être, éducation, formation,...) et le enjeux de société (égalité filles/garçons, place des femmes, sport féminin,...)
- Une **phase d'analyse et réflexion**, basée sur les résultats de l'enquête, pour définir des axes de travail en lien avec tous les acteurs : clubs, élus, institutions
- Une **restitution et un déploiement du plan d'actions** sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté.

COMITE DE PILOTAGE « ASSISES DU FUTSAL » :

La Ligue informe que les Assises du Futsal sont une priorité du mandat actuel et qu'un Séminaire de l'ETR sera dédié à ce sujet en septembre prochain.

Les districts seront associés. Pour la Côte d'Or : Sérafin Da SILVA.

PRESENTATION REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES :

Christophe et Corentin présente la réforme des championnats jeunes.

Elle sera abordée lors de la Journée Technique des Éducateurs du 03 avril 2026 qui aura lieu à l'Astragale.

Le comité directeur valide à la majorité.

CDA

MISE EN PLACE D'UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE LA LONGEVITE DES ARBITRES : voir annexe 2.

Courrier de la Commission Fédérale de l'Arbitrage et de la Direction de l'Arbitrage relatif à la mise en place d'un dispositif national de reconnaissance institutionnelle de la longévité des arbitres.

Ce dispositif, déployé pour la saison 2025-2026, concerne dans un premier temps les arbitres atteignant trente années d'engagement ainsi que ceux totalisant quarante années et plus, soit environ 700 arbitres à l'échelle nationale.

REMBOURSEMENT D'INDEMNITES KILOMETRIQUES :

Lorsqu'un véhicule est immatriculé au nom d'une société, il ne peut pas être considéré comme appartenant à l'arbitre à titre personnel.

Dans ce cas, le remboursement d'indemnités kilométriques sur la base de ce véhicule pose un réel problème, car l'arbitre bénéficie déjà d'un avantage lié à l'utilisation d'un véhicule de société, avec généralement les frais de carburant pris en charge par l'entreprise.

Dans ces conditions, procéder à un remboursement sur présentation d'une carte grise au nom d'une société nous exposerait effectivement à un risque de redressement en cas de contrôle, l'administration pouvant considérer que les conditions d'attribution des indemnités kilométriques ne sont pas réunies.



Dans l'attente d'une position officielle ou d'un rescrit, il nous semble donc prudent de ne pas rembourser les déplacements effectués avec un véhicule de société, la règle restant que le véhicule utilisé doit appartenir à l'arbitre à titre personnel.

Nous comprenons néanmoins la nécessité d'obtenir une clarification nationale et la démarche d'interpeller l'URSSAF.

La réponse permettra en effet de sécuriser la pratique pour l'ensemble des instances.

Dans l'intervalle, il nous paraît préférable d'appliquer le principe de précaution afin d'éviter tout risque de redressement ultérieur.

Le comité directeur valide à la majorité.

DESIGNATIONS ARBITRES QUARTS DE FINALES JEUNES U15 ET U18 :

Le bureau du district de Côte-d'Or propose que, pour les demi-finales jeunes U15 et U18, une demande soit adressée à la CDA afin de désigner trois arbitres.

Si la disponibilité des arbitres le permet.

Le comité directeur valide à la majorité.

PARTENAIRES

ENTRETIEN DIJONNAIS :

Un partenariat avec la société Entretien Dijonnais est actuellement en cours de signature pour la saison en cours ainsi que pour la saison 2026-2027.

Nous remercions Entretien Dijonnais pour sa confiance et son soutien dans le développement de nos projets.

BISCUITERIE MISTRAL :

Suite à un rendez-vous avec la **Biscuiterie Mistral**, l'entreprise a donné son accord pour devenir partenaire et accompagner le District sur les goûters des événements jeunes, avec des produits **100 % Côte-d'Or**.

Dans ce cadre, la Biscuiterie Mistral propose :

- La **mise à disposition de madeleines** pour les **3 événements de fin de saison** : JND et Challenge U11.
- La possibilité de **commander des quantités supplémentaires à des tarifs très avantageux**.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat, il est proposé de **créer un lien boutique "District & Mistral"**.

BRASSERIE LES 3 BRASSEURS :

Proposition de la brasserie Les 3 Brasseurs pour un partenariat.
Projet en cours d'étude.

COURRIELS

De USSE :

Remerciements concernant l'invitation de nos féminines au match de l'équipe de France ainsi que l'invitation à l'après midi Footopia.



De TILLES FC :

Remerciements pour l'évènement Footopia.

Calendrier du prochain bureau et CD

- 20 avril 2026 Bureau à 17h30 en Présentiel
- 18 mai 2026 CD à 18h30 en présentiel.

Fin de séance à 20h50.

Le Secrétaire Général : Jean François PERROT

Le Président : Jérôme THIBERT